

## **LES MOMENTS IMPORTANTS : LES RITES DE LA VIE ET LES RITES DE LA MORT**

### **LA NAISSANCE**

Il est souhaitable que le **premier son** entendu par le **nourrisson** (garçon ou fille) soit l’**appel à la prière (adhan)**, murmuré dans chacune de ses oreilles. Tous les garçons doivent être **circoncis**, entre l’âge de sept jours et celui de 12 ans.

### **LE MARIAGE**

Dans l’islam le **célibat n’est pas valorisé**. Les parents ont la responsabilité de choisir l’époux ou l’épouse de leurs enfants, car le mariage **scelle une union entre deux familles**, pas seulement entre deux personnes. Cependant, le **Coran stipule qu’une fille doit donner son consentement et ne pas être contrainte de se marier**. Le mariage est **un contrat** entre deux personnes et **pas un sacrement**. La cérémonie peut être célébrée à la mosquée ou ailleurs. Le mariage est **béni par Allah**, car il permet d’apprendre la mesure et la responsabilité. Un musulman peut épouser une femme d’une autre religion monothéiste, car l’enfant appartient à la **généalogie du père**; c’est la raison pour laquelle une femme musulmane n’épouse pas un **raï**, un non-musulman. **Le divorce est autorisé, mais fortement déconseillé**. Selon la loi islamique, un homme a le droit d’avoir, au plus, quatre femmes. Dans le **Coran** on dit : *Les femmes sont les vêtements des hommes et les hommes sont les vêtements des femmes.*

### **LA MORT**

Le **Coran** mentionne qu’au jour du **Jugement**, qui aura lieu à la **mosquée du Rocher à Jérusalem**, les morts se lèveront pour être jugés par **Allah**. Ils iront au **Paradis** ou seront condamnés aux flammes. Après la mort, le corps est lavé et enveloppé dans un suaire blanc, souvent celui du pèlerinage (**irham**). Il doit être rapidement inhumé au plus tard 24 heures après le décès. Le corps est transporté au cimetière dans un cercueil ouvert, sans couvercle puis on en retire la personne décédée que l’on dépose à même la terre, le visage est découvert ainsi qu’une partie du cou, le visage est tourné vers **La Mecque**. L’enterrement est fait par les hommes de la famille, les femmes ne peuvent pas aller au cimetière. Parce qu’il y aura une résurrection, les corps ne sont pas incinérés. La mort fait partie du dessein d’**Allah**, il ne faut donc pas la craindre. **Exagérer son deuil équivaut à faire preuve de méfiance à l’égard d’Allah.**